

GAZODUC S. A. S I O N

55^e RAPPORT DE GESTION

DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des administrateurs s'étend sur 4 ans, soit de 2017 à 2021.

MM. Raphaël Morisod	Sogaval, Président	Sion (jusqu'au 30.05.2017)
Jean-Albert Ferrez	Sogaval, Président	Verbier (depuis le 30.05.2017)
Mauricio Ranzi	CIMO, Vice-Président	Monthey
Daniel Antille	Société suisse des Explosifs SA	Brigue
Pierre-Joseph Filippini	Rigips SA	Sion
Patrick Pralong	Sinergy SA	Martigny
Jörg Solèr	Lonza SA	Viège
Maurice Tornay	Ancien conseiller d'Etat	Orsières

SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Valérie Bonvin	ESR	Sion
--------------------	-----	------

ORGANE DE REVISION

Nofival SA à Sion

GESTION

L'ENERGIE DE SION-REGION SA

L'ANNEE GAZIERE EN SUISSE

39'229 GWh de gaz naturel et de biogaz ont été vendus en Suisse en 2017 (+0,5 %). Le biogaz de production indigène injecté dans le réseau gazier s'est inscrit à 341 GWh (+11%).

Avec une part de 13,7 % de la consommation finale d'énergie, le gaz naturel est le troisième agent énergétique de Suisse. Trois quarts de la population suisse ont accès au gaz naturel grâce à son réseau de quelque 20'000 km de conduites. Un bon tiers de la consommation suisse de gaz naturel est absorbé par l'industrie, qui l'utilise principalement pour la production d'énergie de processus.

30 % de gaz renouvelable sur le marché de la chaleur d'ici à 2030

L'industrie gazière suisse va encourager résolument l'injection de gaz renouvelables ces prochaines années. L'objectif est de porter leur part au marché thermique à 30 % d'ici à 2030. Ce mix permet de réduire les émissions de CO₂ de 50 % par rapport au mazout. En 2017, la production indigène de biogaz injecté dans le réseau a pu être augmentée de presque 11 % par rapport à 2016. En Suisse, on compte aujourd'hui quelque 30 installations de biogaz qui injectent leur produit directement sur le réseau.

L'industrie gazière encourage de manière ciblée de nouvelles installations par le biais de son Fonds biogaz. En 2017, des aides pour un montant de 3,4 millions de francs ont été versées. Ce soutien permet de corriger les mauvaises incitations liées aux subventions fédérales à la production électrique à partir du biogaz (rétribution à prix coûtant, RPC), qui présente un moins bon bilan énergétique. Pour que l'industrie gazière puisse continuer de développer la production de gaz renouvelables, il faut consentir des efforts supplémentaires, notamment financiers. Il faut en particulier aussi améliorer les conditions-cadre, en commençant par la reconnaissance générale du biogaz comme énergie renouvelable dans le domaine du chauffage, la reconnaissance des importations et une affectation partielle de la taxe CO₂ à la promotion des gaz renouvelables. L'industrie gazière paye chaque année plus d'un demi-milliard de francs de taxes CO₂ ; une partie de ce montant devrait être utilisée pour promouvoir la production et l'injection de gaz renouvelables.

Ces dernières années, un grand nombre d'entreprises gazières ont intégré une part fixe de biogaz dans leur offre standard de gaz naturel (5 ou 10 % généralement). Plusieurs d'entre elles proposent à leurs clients une part plus importante de biogaz à titre optionnel. Le recours au biogaz permet d'abaisser encore plus les émissions de CO₂.

Ménager le climat en roulant au gaz

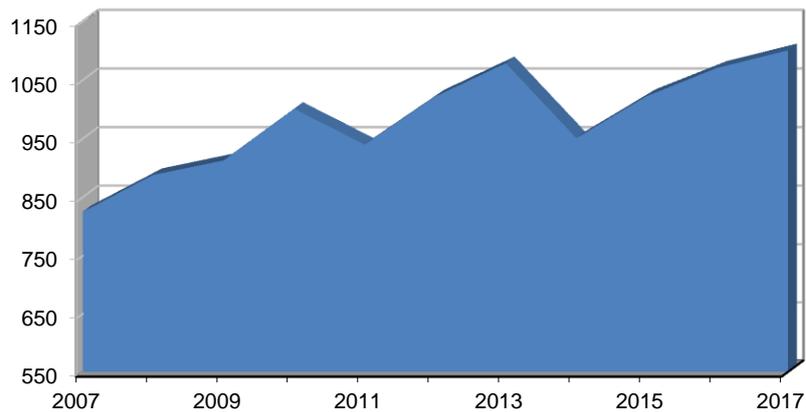
En 2017, on dénombrait en Suisse au total 13'297 véhicules respectueux de l'environnement propulsés au gaz naturel/biogaz (+ 3% par rapport à 2016). La proportion moyenne de biogaz dans le carburant a frôlé les 25 % en 2017. Les véhicules propulsés au gaz naturel/biogaz émettent nettement moins de CO₂ que les véhicules propulsés à l'essence ou au diesel, mais encore moins de particules portant atteinte à la santé et à l'environnement comme les poussières fines ou les oxydes d'azote, qui ont fait les manchettes dans le contexte du « dieselgate ».

Consommations

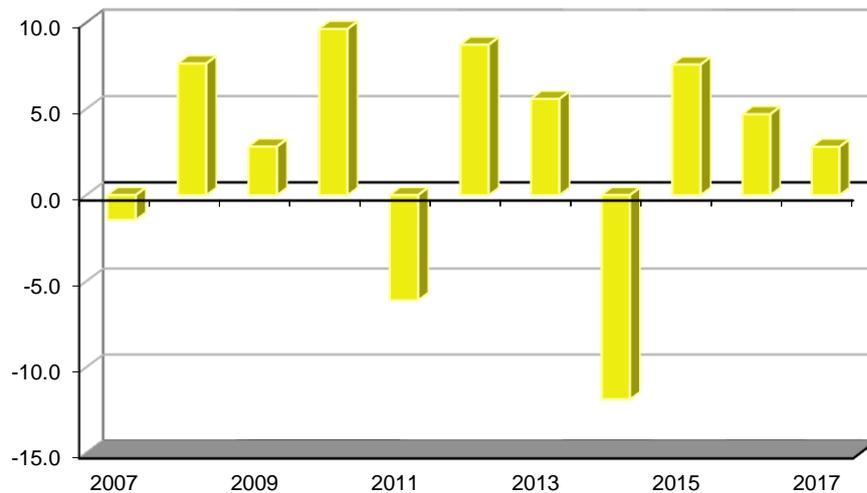
Durant cet exercice, Gaznat SA, actionnaire suisse romand de Swissgas SA, a transporté 13'194 mio de kWh de gaz naturel correspondant à 33.6 % de la consommation totale de gaz en Suisse.

Pour ce qui est de Gazoduc SA, le transport de gaz s'est élevé à 1'101 mio de kWh, contre 1'071 en 2016, soit une augmentation de 2.8 %.

Evolution du transport de gaz annuel en mio de kWh



Variations en % par rapport à l'année précédente



ADMINISTRATION

En année statutaire, l'Assemblée générale a renouvelé pour 4 ans les mandats de MM. Daniel Antille, Jean-Albert Ferrez, Pierre-Joseph Filippini, Patrick Pralong, Mauricio Ranzi, Jörg Solèr et Maurice Tornay. M. Jean-Albert Ferrez a été nommé Président en remplacement de M. Raphaël Morisod, démissionnaire. M. Mauricio Ranzi a été confirmé comme Vice-Président.

L'Assemblée générale a remercié M. Raphaël Morisod pour son engagement sans faille au service de Gazoduc durant plus de 20 ans.

Désignation de l'Organe de révision

L'Assemblée générale a nommé la fiduciaire Nofival SA, à Sion, comme Organe de révision pour une année.

Analyse des risques et SCI

Une liste des principaux risques de la société est mise à jour annuellement par les directeurs d'Unités d'affaires concernés et soumise au Conseil d'administration. Cette liste comprend également les mesures de diminution des risques appliquées et prévues.

Risques liés aux prix de l'énergie

Gazoduc SA acquiert son énergie via Gaznat SA, dont elle est actionnaire. Le prix du gaz naturel acheté est régi contractuellement et demeure stable.

Risques liés aux taux d'intérêts

Gazoduc SA n'est que très peu exposée à ce risque vu la conclusion de contrats de prêt à long terme à des échéances échelonnées, en monnaie nationale et à un taux d'intérêt fixe.

Risques liés aux crédits

Le risque de crédits concerne les clients qui ne remplissent pas leurs engagements. La quasi-totalité des ventes de Gazoduc SA concerne des distributeurs régionaux, dont le nombre élevé de clients, ainsi que leur répartition géographique plaide pour une exposition faible de Gazoduc SA à ce risque. Dans le cadre du système de contrôle interne mis en place par l'esr, le traitement des décomptes établis pour les preneurs de gaz a fait l'objet d'une description détaillée.

Risques liés aux liquidités

Les risques liés aux liquidités sont ceux qui découlent du fait que Gazoduc SA ne puisse pas honorer ses obligations à temps ou les rémunérer à un prix correct (cas des intérêts négatifs). L'Unité d'affaires Finances de l'esr supervise hebdomadairement l'évolution des liquidités des sociétés gérées par l'esr.

EXPLOITATION

Transport de gaz

Pour les actionnaires preneurs d'énergie, les quantités acheminées de gaz se sont élevées à :

<u>Preneurs</u>			<u>Diff.</u>	
	mio kWh <u>2017</u>	%	mio kWh <u>2016</u>	% <u>17/16</u>
Sogaval SA	952.4	86.5	931.0	2.3
Feldschlösschen Getränke AG	1.3	0.1	1.3	0
Rigips SA	14.2	1.3	15.3	- 7.2
Société Suisse des Explosifs SA (SSE)	14.5	1.3	15.5	-6.5
Sinergy Commerce SA	112.3	10.2	101.5	10.6
Commune de Steg	4.6	0.4	4.8	-4.2
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG (EWBN)	1.7	0.2	1.6	6.2
TOTAL	1'101	100	1'071	2.8

PARTICIPATION

GAZNAT S.A.

Capital-actions : Fr. 27'000'000.--. libéré à 100 %.

Participation Gazoduc S.A. : Fr. 2'612'000.--

Dividende pour l'exercice : 4 %

GAZODUC S. A. S I O N

PARTIE FINANCIERE

55^e EXERCICE

COMPTE DE RESULTAT

	COMPTES 2017	COMPTES 2016
	CHF	CHF
PRODUITS		
Ventes de gaz naturel	44'763'082.70	41'109'156.58
Total des produits	44'763'082.70	41'109'156.58
CHARGES		
Achats de gaz naturel	-46'279'549.23	-41'449'511.42
Charges d'exploitation	-18'870.00	-15'000.00
Charges d'administration	-20'505.00	-21'104.57
<i>Charges et produits financiers</i>		
- Charges financières	-14'584.12	-15'376.36
- Produits financiers sur participations	1'721'174.00	542'377.00
Impôts directs	-26'746.55	-26'431.05
Total des charges	-44'639'080.90	-40'985'046.40
Bénéfice de l'exercice	124'001.80	124'110.18

BILAN	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
A C T I F		
Actif circulant		
<i>Trésorerie</i>		
Banque	332'693.50	494'040.10
<i>Créances résultant de ventes et de prestations</i>		
Créances envers des actionnaires	9'053'861.80	10'860'540.00
Créances envers des tiers	86'930.60	114'610.15
Autres créances	781'690.92	254'515.90
<i>Actifs de régularisation</i>		
Actifs transitoires envers des actionnaires	31'075.80	0.00
Total de l'actif circulant	10'286'252.62	11'723'706.15
Actif immobilisé		
<i>Immobilisations financières</i>		
Participations financières	2'612'000.00	2'612'000.00
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Immobilisations	1.00	1.00
Total de l'actif immobilisé	2'612'001.00	2'612'001.00
TOTAL DE L'ACTIF	12'898'253.62	14'335'707.15

BILAN	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme		
<i>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations</i>		
Dettes envers des actionnaires	10'548.50	43'357.16
Dettes envers des tiers	10'194'325.60	11'841'148.07
 <i>Passifs de régularisation</i>		
Passifs transitoires envers des actionnaires	193'400.00	0.00
Autres passifs transitoires	32'575.80	2'800.00
 Capitaux étrangers à long terme		
<i>Dettes à long terme portant intérêt</i>		
Emprunt Banque cantonale du Valais	430'000.00	490'000.00
 Total des capitaux étrangers	10'860'849.90	12'377'305.23
 Capitaux propres		
 <i>Capital social</i>		
Capital-actions	1'125'000.00	1'125'000.00
 <i>Réserves</i>		
Réserve légale issue du bénéfice	153'500.00	147'270.00
 <i>Bénéfice au bilan</i>		
Bénéfices cumulés	634'901.92	562'021.74
Bénéfice de l'exercice	124'001.80	124'110.18
 Total des capitaux propres	2'037'403.72	1'958'401.92
 TOTAL DU PASSIF	12'898'253.62	14'335'707.15

FLUX DE TRESORERIE

	2 0 1 7	2 0 1 6
	CHF	CHF
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Bénéfice de l'exercice	124'001.80	124'110.18
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation avant variation du fonds de roulement (capacité d'autofinancement)	124'001.80	124'110.18
Variation des actifs d'exploitation	1'276'106.93	(5'150'576.80)
Variation des passifs d'exploitation	-1'456'455.33	1'708'371.87
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-56'346.60	-3'318'094.75
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement des emprunts	-60'000.00	-60'000.00
Paiement des dividendes	-45'000.00	-45'000.00
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-105'000.00	-105'000.00
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette de la trésorerie	-161'346.60	-3'423'094.75
Trésorerie au début de l'exercice	494'040.10	3'917'134.85
Trésorerie à la fin de l'exercice	332'693.50	494'040.10

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017

	Année 2017	Année 2016
1. But et activité		
<p>Gazoduc SA est une société de droit suisse dont le siège est à Sion. La société a pour buts le transport de gaz pour les besoins domestiques et industriels et plus spécialement la construction, l'exploitation, la gérance éventuellement la location de conduites de gaz sur le territoire valaisan en particulier et éventuellement sur tous autres territoires à emprunter pour prendre le gaz à la source, l'obtention de concessions nécessaires ainsi que toutes études y relatives et toutes opérations commerciales s'y rapportant. La société pourra également participer à d'autres sociétés visant des buts analogues.</p>		
2. Principes comptables utilisés		
<p>Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).</p>		
3. Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250		
<p>La société n'a pas de personnel. La gestion administrative et technique est effectuée par le personnel de l'esr.</p>		
4. Prêts subordonnés des actionnaires		
<p>Tous les actionnaires de Gaznat SA se sont engagés à couvrir les risques auxquels est exposée Gaznat SA au moyen de prêts subordonnés. L'acceptation de la postposition ainsi que le renoncement à la compensation et à la garantie en faveur des créanciers de rang prioritaire sont irrévocables.</p>		
La part de Gazoduc se monte à	1'699'000	1'699'000
5. Raison de commerce, forme juridique et siège des entreprises dans lesquelles une participation importante est détenue		
<p>La part du capital est identique à la part des droits de vote. Gaznat SA, société anonyme, siège à Lausanne, capital-actions de CHF 27'000'000, participation de 9.674 %, valeur nominale</p>		
	2'612'000	2'612'000
6. Actifs mis en gage	2'612'000	2'612'000
7. Dettes à long terme portant intérêt		
<p>Emprunt bancaire Banque cantonale du Valais - 2.75 % Échéance 25.01.2021 - Amortissement CHF 60'000 par année</p>		
	430'000	490'000
8. Honoraires de l'organe de révision		
Prestations en matière de révision	2'500	2'500

GAZODUC SA - SION

REPARTITION DU BENEFICE

31.12.2017

CHF

Résultat disponible

Bénéfices cumulés

634'901.92

Bénéfice de l'exercice

124'001.80

Solde à disposition de l'Assemblée générale

758'903.72

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice

6'300.00

Attribution d'un dividende de 4 %

45'000.00

Report au nouvel exercice

707'603.72

Total

758'903.72

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Albert Ferrez

Valérie Bonvin

Sion, le 7 mars 2018

GAZODUC S. A. S I O N

Rapport de l'organe de révision

55^e EXERCICE



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017 A L'ASSEMBLEE GENERALE DE GAZODUC SA - Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **GAZODUC SA**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 2 avril 2018

NOFIVAL SA



Dimitri Vernay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Claude Tornay
Expert-réviseur agréé



Poste de détente et comptage de Saillon inauguré en septembre 2016.